

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 5 Institutions et vie politique

Sous-domaine : 5.3 Désignation des représentants

Objet : Élection des délégués titulaire et suppléants pour les élections sénatoriales de 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Procuration : 0

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation :

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier - tel 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 05 juin 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Alix DEL VILLAR, Chantal ALBOUY, José AVELINE, Philippe DUARTE-SOUSA, Laurence VIGNES, Laurent CHARRIE, Camille COMET, Timothée L'HOMEL, Kim ROMAN

Excusé : Jerome GAUBERT

Secrétaire de séance : Timothée L'HOMEL

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral fixant le nombre de délégués et suppléants à élire dans la commune ;

Le conseil municipal procède à l'élection : d'un délégué titulaire puis de trois délégués suppléants.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 10

A déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Monsieur Bernard PECH : 10 (dix) voix

→ Monsieur Bernard PECH ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 10

A déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenus :

– Madame Chantal ALBOUY : 10 (dix) voix

– Monsieur Laurent CHARRIE : 10 (dix) voix

– Madame Alix DEL VILLAR : 10 (dix) voix

→ Madame Chantal ALBOUY, Monsieur Laurent CHARRIE et Madame Alix DEL VILLAR ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

Les intéressés sont proclamés élus pour représenter la commune au sein du collège électoral sénatorial appelé à élire les sénateurs le 27 septembre 2026.

N° D_22_2026

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 5 Institutions et vie politique

Sous-domaine : 5.3 Désignation des
représentants

Objet : Élection des délégués titulaire et
suppléants pour les élections sénatoriales
de 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Procuration : 0

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation :

La convocation du CM et le compte-rendu
de la présente délibération ont été affichés
conformément aux articles L 2221-7 et L
2121-7 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire informe que la présente décision
peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6
Rue Pitot, 34000 Montpellier - tel 04 67 54 81 00
dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication par courrier postal ou par le biais de
l'application informatique Télérecours, accessible par
le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la
transmission en Préfecture et de la publication le 08/06/2026

Le secrétaire de séance
Timothée L'HOMEL

Le Maire
Bernard PECH

**Signé par le secrétaire de séance et par Monsieur le Maire le
08/06/2026**